

tuelle dans les églises et les oratoires publics la dévotion du Rosaire. Beaucoup d'églises dans Notre auguste Ville ont été dédiées par la piété insigne des Romains en l'honneur de la très sainte Vierge ; et Nous savons que dans quelques-unes de ces églises, la récitation quotidienne du Rosaire est déjà en usage. Mais c'est Notre volonté que ce pieux exercice soit aussi introduit et pratiqué journallement dans toutes les autres églises consacrées à Marie, aux heures qui seront respectivement reconnues les plus opportunes et les plus commodes pour les fidèles. Conformément à cette volonté de Notre part, vous voudrez bien prendre les dispositions nécessaires, et, afin qu'elles ne rencontrent pas de difficultés dans leur exécution, Nous sommes prêt, comme vous le savez, à faire tout ce qui sera requis à cet effet.

Ce n'est pas, d'ailleurs, sans motif que Nous ordonnons pour Rome des prières spéciales. Rome, siège du Vicaire de Jésus-Christ, particulièrement favorisée par la Providence et professant une spéciale dévotion pour la très sainte Vierge, doit à bon droit précéder les autres villes dans les manifestations religieuses et servir à toutes d'exemple. En outre, l'Eglise souffre ici plus qu'ailleurs dans la personne de son Chef suprême ; ici également plus qu'ailleurs, parce que c'est le centre du catholicisme, les ennemis dirigeant leurs efforts, et la haine satanique des sectes prend plus particulièrement Rome pour point de mire. Rome a donc plus de motifs et un plus grand besoin de se mettre sous la protection de la Vierge puissante et d'en mériter le patronage. Nous ne doutons point que la piété des Romains ne Nous secoude pleinement dans Nos intentions qui ont à la fois pour objet le bien de toute l'Eglise et le salut de Rome.

Dans cette douce espérance, Nous vous accordons de tout cœur à vous, Monsieur le Cardinal, et à tout le clergé et au peuple de Rome la bénédiction apostolique.

Donné au Vatican le 31 octobre.

LÉON XIII, PAPE.

CHRONIQUE DIOCESAINE ET PROVINCIALE

La fête de la Présentation de la Très Sainte-Vierge, fête patronale de la Compagnie de Saint-Sulpice, a été célébrée dimanche dernier au grand Séminaire, avec la solennité accoutumée.

Sa Grandeur Mgr de Montréal a officié pontificalement. Puis les Sulpiciens et les prêtres qui s'étaient joints à eux renouvelèrent leurs promesses cléricales.

Demain, dimanche, commencera, à Notre-Dame, la grande retraite jubilaire divisée en trois parties : pour les mères chrétiennes, pour les demoiselles, pour les jeunes gens et les hommes.